

gens. Encore une fois, si les questions sur lesquelles portaient ces projets de loi avaient été mieux connues du public, peut-être n'aurait-on pas rencontré une aussi grande résistance à ces réformes.

Le député de Grenville-Carleton (M. Blair) et le président du Conseil privé (M. Macdonald) ont emprunté des comparaisons à l'expérience et au Règlement britanniques. J'aimerais bien voir copier ici deux des procédures utilisées par le Parlement du Royaume-Uni. La première, c'est l'emploi de ce qu'on appelle l'«honnête courtier», les voies normales. Le président du Conseil privé a fait allusion à ce fonctionnaire et a déclaré qu'au Parlement du Royaume-Uni, il ne tenait pas compte des autres partis à la Chambre. Ici, nous établissons notre propre jurisprudence et, dans le cadre canadien, personne ne propose que le haut fonctionnaire qui joue le rôle d'honnête courtier entre les partis ne tienne dûment compte des vœux de tous les partis représentés au Parlement.

• (8.10 p.m.)

La seconde méthode qui, je pense, diffère totalement des nôtres, consiste à avoir recours à un groupe de discussion composé de présidents de comités. Le système des comités du Parlement britannique est beaucoup moins partisan que chez nous; nous le constatons souvent hélas! Le *Feuilleton* d'aujourd'hui dévoile une extraordinaire manœuvre du gouvernement pour essayer de circonvenir le comité des transports. Le ministre, le dernier qui ait pris la parole, a tenté de faire avorter le débat dans lequel nous sommes engagés. On voit bien pourquoi les députés prennent du temps. Nous devons au pays de consacrer quelque temps à l'étude de la proposition infâme que renferme cet article 75c. Au Royaume-Uni, un groupe de présidents de comité, représentant tous les partis à la Chambre, composent le comité. Ces présidents sont susceptibles de devenir Orateur. Bien des fois lorsqu'une importante mesure du gouvernement fait l'objet d'une étude au Parlement, le président du comité représente un parti de l'opposition—façon civilisée de se comporter que nous pourrions imiter au Canada. On m'informe que souvent, lorsque le gouvernement anglais a un bill particulièrement délicat à faire adopter à la Chambre, il est véritablement heureux de recruter les services d'un président de comité qui représente un parti de l'opposition. Dans de tels cas, la neutralité du gouvernement est évidente.

Le ministre a parlé d'une voix attristée mais sans conviction du nombre d'articles à étudier qui figurent au *Feuilleton*. S'il examine soigneusement le *Feuilleton*, et j'ajouterais que je n'ai pas consacré toute mon heure de dîner à consulter le *Feuilleton*, je crois qu'il constatera qu'aux pages 8 à 17 inclusivement figurent plus de 100 propositions que la Chambre a approuvées. Il y a 18 articles au *Feuilleton*, mais bon nombre sont des affaires courantes qui ne doivent pas nous préoccuper outre mesure. Le ministre a mentionné les modifications à la loi sur les expropriations. Il doit savoir que le ministre de la Justice (M. Turner) n'est pas disposé à proposer ces modifications en ce moment. La question a été à juste titre soumise aux avocats du pays pour obtenir leur avis et nul doute que l'automne prochain, le comité permanent de la justice et des questions juridiques examinera les répercussions de la nouvelle mesure. Même si la Chambre donnait son consentement unanime, le ministre de la Justice ne pourrait présenter ce bill en ce moment; et le président du Conseil privé le sait pertinemment. Il y a un ou deux articles relatifs au Sénat que le gouvernement ne tient pas à présenter au Parlement en ce moment; il ne veut pas non plus saisir la Chambre de l'article 29, le bill modifiant la loi sur la Cour suprême. La télévision éducative est à l'étude depuis quelque temps et il n'y a personne dans cette Chambre qui désire le moins du monde retarder cette mesure. Le ministre sait que les principes directeurs dans ce domaine sont en cours d'évolution et que le gouvernement n'est pas prêt à faire passer le bill tant que certaines considérations de principe n'auront pas été démêlées. Je trouve que le ministre est injuste envers la législature la plus coulante dont j'ai eu le privilège d'être membre lorsqu'il dit que nous sommes paralysés le gouvernement. Nous nous sommes bien plutôt de décision unilatérale.

Des voix: Bravo!

M. Bell: Surtout quand on voit comment il agit.

M. Fairweather: Exception faite de l'exemple mentionné plus tôt dans le débat, les porte-parole du gouvernement ont invoqué des arguments spécieux en faveur de l'introduction de cette nouvelle règle impitoyable que proposent le président du Conseil privé et la majorité libérale du comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Depuis ma venue au Parlement, j'ai eu le privilège de faire partie de plusieurs comités de la procédure et toujours, je le dis avec le